



ACQUA Nettoyage VOYOUS, COLLECTIONNEUR COMPLICE !

NON AU LICENCIEMENT DE BILAL !

Quand on touche à un militant de la CGT on touche à toute la CGT !

Ce mercredi 20 septembre notre camarade COULIBALY Bilal a été lâchement agressé par un sbire de la société de nettoyage sous-traitante ACQUA. Ce salarié l'a frappé avec une chaise à la cafétéria du personnel de l'hôtel COLLECTIONNEUR après que Bilal lui ait demandé d'arrêter de menacer les femmes de chambre qui ont adhéré massivement à la CGT-HPE.

Bilal a été hospitalisé. Plainte a été déposée au commissariat et les urgences médico-judiciaires lui ont délivré une ITT de 3 jours.

Sous la menace d'une grève immédiate l'agresseur a été sorti du site.

Cependant, au lieu d'en rester là, la société ACQUA a cru intelligent de lancer une procédure de licenciement contre Bilal en l'accusant d'avoir sorti un couteau, raison pour laquelle il aurait été agressé !

Pourtant, tous les témoignages des salariés présents attestent de l'agression gratuite dont Bilal a été victime, qui bien évidemment n'a menacé personne avec un couteau.

Devant ce nouveau coup tordu d'ACQUA, grand spécialiste du travail dissimulé et de la corruption des délégués de la Propreté, nous avons, avec le délégué syndical CGT de l'hôtel, saisi la direction du COLLECTIONNEUR.

Celle-ci, dans un premier temps, a botté en touche en répondant qu'elle ne pouvait intervenir chez le sous-traitant (vieille rengaine patronale).

Après lui avoir rappelé son obligation de sécurité de résultat, y compris vis-à-vis des salariés de la sous-traitance, (*L4121-1 du code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (et pas seulement de ceux qui sont directement vos salariés, L4612-1 du même CT édicte que : le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission de contribuer à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure)*) la direction de l'hôtel COLLECTIONNEUR a été contrainte de convoquer un CHSCT extraordinaire ce mercredi 27 septembre à 9h30.

NON AUX ORDONNANCES MACRON !

En fait, ce que ne supportent pas les directions d'ACQUA et de l'hôtel COLLECTIONNEUR c'est que Bilal, salarié de la sous-traitance, ait été élu délégué du personnel au sein de l'hôtel COLLECTIONNEUR comme la loi le permet.

C'est la raison majeure de ce coup tordu monté par ACQUA.

Cet outil de la reconstitution de la communauté de travail :

<http://www.cgt-hpe.fr/wp-content/uploads/CGT-HPE-reconstituer-la-communauté-de-travail.pdf> a permis de créer des synergies de luttes et d'en finir au sein de l'hôtel COLLECTIONNEUR et dans de nombreux hôtels, avec la pratique favorite du patronat « diviser pour mieux régner ».

Il se trouve que dans les ordonnances MACRON un petit article passé inaperçu, l'article 2314-23 CT dispose :

*« Pour les salariés mis à disposition qui remplissent les conditions mentionnées au 2° de l'article L. 1111-2, la condition de présence dans l'entreprise utilisatrice est de douze mois continus pour y être électeur. **Les salariés mis à disposition ne sont pas éligibles dans l'entreprise utilisatrice.** »*

Ainsi cette vieille revendication patronale, reprise dans l'ordonnance n°2, ne permettrait plus aux salariés mis à disposition d'être éligibles aux élections du « Conseil social et économique » du donneur d'ordres (qui pour rappel ferait disparaître les DP, les CE et les CHSCT).

Cette disposition anti constitutionnelle sera bien évidemment combattue comme tout le contenu des ordonnances par la lutte, et, si elle n'est pas abrogée, sera à nouveau combattue devant les tribunaux par notre syndicat (ce n'est pas la première tentative du gouvernement) qui rappellera une fois de plus le 8^{ème} alinéa du préambule de la constitution :

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

Pour toutes ces raisons, l'UL CGT du 8^{ème} arrt de Paris et notre syndicat CGT-HPE appellent **ce mercredi 27 septembre à 12h**

à un rassemblement devant l'hôtel COLLECTIONNEUR (51-57 rue de Courcelles 8^{ème} métro Monceau ou St Philippe du Roule)

- NON au licenciement de BILAL !
- NON aux ordonnances MACRON !

Paris, le 25 septembre 2017